



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL118_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°118/2023
du Conseil communautaire
Séance du 25 septembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 19 septembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 49

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY CROS, Claude SALAU, Maria SEUBE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Yves CAZORLA à Michel AGNEL, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Jean Christian REY, Benjamin DESBRUN à Christine CLERC, Daniel MOUCHETANT à Gilles BEAUDET, Christine MUCCIO à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Louis NOIRET à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Michel FOND-THURIAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Christian SUAU, Vincent ROUSSELOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU

Absents/Excusés : Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Pascale BORDES, Maxime COUSTON, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Fred MALHER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON, Christophe SERRE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Création du Budget annexe « Redevance Incitative »

Vu les dispositions des article L. 1412-1 et L. 1412-2 du code général des collectivités territoriales, qui disposent que les budgets relevant d'une régie disposant de la seule autonomie financière doivent faire l'objet d'une comptabilisation particulière au travers d'un budget annexe,

Vu la délibération n° 86/2023 du 26 juin 2023, qui approuve le changement du mode de financement des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2024, en optant pour une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI),

Considérant que ce changement de mode de financement assimilera la collecte et le traitement des ordures ménagères à un SPIC, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un Budget annexe « Redevance Incitative » à compte du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 18 septembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** la création, au 1^{er} janvier 2024, d'un budget annexe dénommé « Redevance Incitative », afin d'enregistrer les recettes et les dépenses liées à la compétence ordures ménagères. Ce budget sera élaboré et exécuté selon les principes de la nomenclature budgétaire et comptable M4 et la collectivité n'optera pas pour un assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

03 OCT. 2023

Le Président

Jean Christian REY

